



LETTRE D'INFORMATION N°3 MOBILITES OCCITANIE



Rendre concrète et efficace la logistique urbaine

La logistique urbaine peut se définir comme « *l'art d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville* » (CEREMA, *La logistique urbaine : connaître et agir*). Elle concerne l'acheminement des marchandises dans le cœur de l'agglomération, leur traitement sur ce territoire, leur livraison au destinataire final ainsi que la gestion des flux retours. On parle alors de logistique du dernier kilomètre.

L'approvisionnement des marchandises dans une ville constitue une fonction essentielle. Il n'y a pas de ville sans logistique, et la logistique est une fonction vitale de l'économie. C'est l'approvisionnement des magasins, des restaurants, des entreprises, des hôpitaux et des habitants, des chantiers de construction et la collecte des déchets...

Comme toute activité, la logistique urbaine est source d'externalités négatives : congestion et occupation de l'espace public, pollutions et nuisances, accidentologie. Elle est porteuse de très nombreuses innovations, qu'elles soient techniques, organisationnelles, d'entrepôt ou de transport : Espace Logistique Urbain, Hôtel logistique, tram fret, logistique urbaine fluviale, cyclo-logistique, nouvelles motorisations, drones, droïdes, livraisons collaboratives...

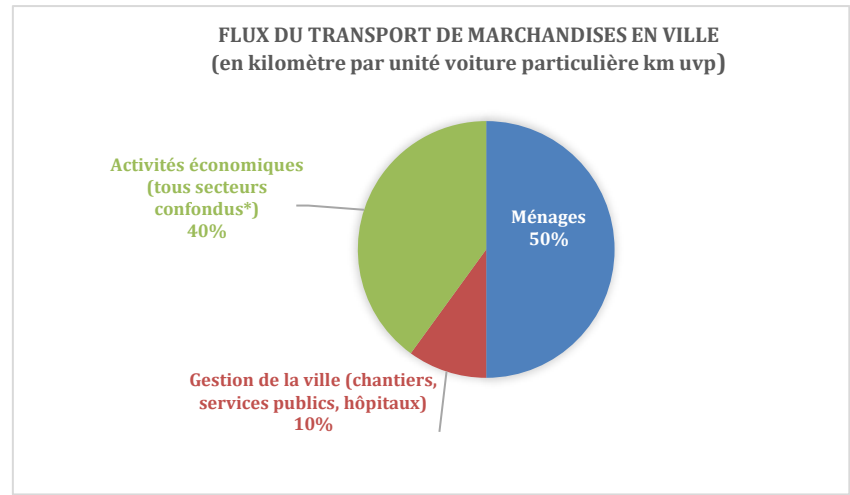


Pour inciter les collectivités à s'investir sur le sujet de la logistique urbaine, **l'ADEME en partenariat la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, le CEREMA** et des collectivités pilotes, a élaboré une méthodologie d'intervention basée sur une démarche d'engagement volontaire. Elle a pour objectif d'aider les collectivités à construire un programme d'actions pluriannuel.

Un rapport est disponible sur le site de l'ADEME, « [Engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine](#) » Ademe, Avril 2018.

Le programme CEE Interlud décrit en page 4 propose un accompagnement technique.

Comme le montre le graphique ci-joint, **les ménages sont à l'origine de 50% des flux du transport de marchandises** en ville.



*Activités paysagères et agriculture, Artisanat et services à la personne, Industries, Commerces de gros, Grands magasins, Petits commerces, Activités tertiaires, Activités logistiques.
Source : Laboratoire d'Economie des Transports, 2000

Comment les collectivités peuvent-elles investir le sujet ? Retour sur une étude réalisée par la DREAL Pays-de-la-Loire

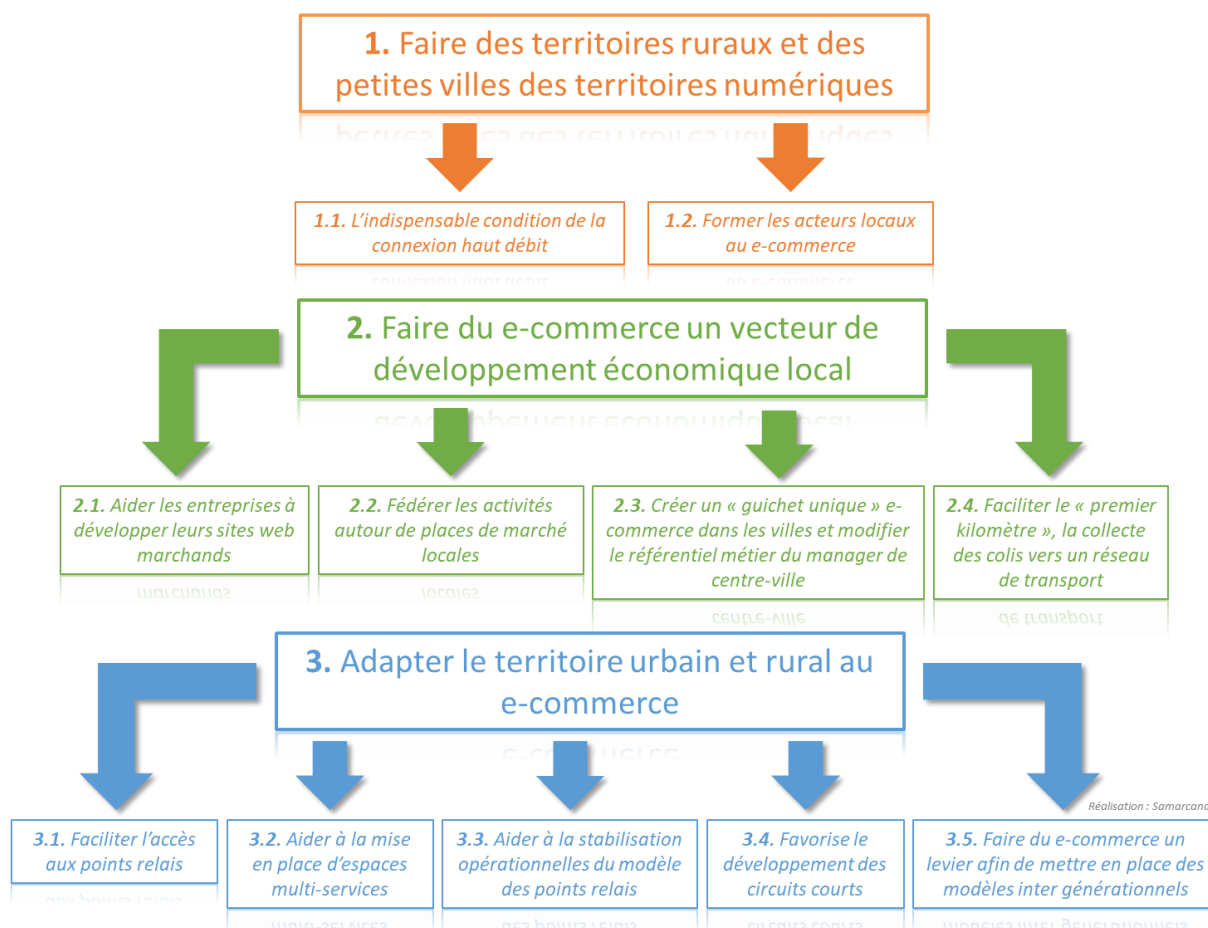
L'étude « **La logistique du dernier kilomètre : l'e-commerce et les leviers d'actions dans les centres-villes et centres-bourgs en Pays-de-la-Loire** », réalisée en 2018 par la DREAL Pays-de-la-Loire souligne la nécessité de prendre en compte les enjeux logistiques dans les milieux péri-urbains et ruraux.

La multiplication des points relais, des drives, des initiatives privées de circuits-courts alimentaires, font émerger des besoins que les collectivités doivent prendre en compte et anticiper avec différents leviers d'actions (voiries, signalisation, réglementation stationnement, zone d'activité et aménagement du territoire).

Cette étude a notamment permis de **cerner l'évolution de la logistique au regard du e-commerce** ; 53% des e-commerçants français sont implantés dans des villes de moins de 20 000 habitants (source Oxatis-KPMG-Fevad-2018) et les ruraux sont presque autant e-consommateurs que les urbains, même si les pratiques sont différentes : dépendance à l'automobile, favorisant les drives sur des trajets domicile - travail, importance des points-relais, renforçant la fidélisation des relations commerçants - client.

Les leviers des collectivités face au e-commerce ont été classés en trois objectifs.

Chaque objectif est décliné en plusieurs actions synthétisés ci-dessous au travers de ce schéma



L'étude complète réalisée par les deux bureaux d'études Samarcande et Logicités est accessible en [ligne](#).

Focus sur des solutions régionales d'optimisation du dernier kilomètre



VILLE DE CARMAUX

Colibus : service de portage des repas quotidiens par véhicules électriques frigorifiques = 10 000km par an et livraison de 23 500 repas à domicile auprès des séniors.

www.colibus-ve.eu/fr/



VILLE DE MONTPELLIER, TOULOUSE,...

AppliColis : service de livraison écologique urbaine. Modes de déplacement adaptés en fonction du service :

- ❖ Vélo classique jusqu'à 5kg,
- ❖ Vélo cargo jusqu'à 80kg,
- ❖ Vélo remorque jusqu'à 250kg
- ❖ Véhicule électrique, hydrogène, GNV pour les distances plus importantes

<https://www.applicolis.com/>



VILLE D'ARLES

Taco and Co : service de collecte et de livraison, navette/course, visite de la ville, service de ramassage des déchets (verre et carton) à domicile

www.tacoandco.fr

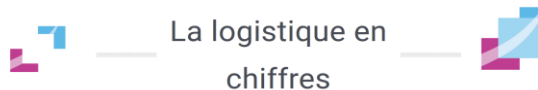
La Fabrique de la Logistique

Initiée par l'ADEME, la [Fabrique de la Logistique](#) est une communauté ouverte et structurée autour d'un écosystème d'utilisateurs, qui co-construisent des solutions Supply Chain innovantes, en apportant leurs compétences et leurs ressources.

Elle s'organise autour de communautés d'intérêt, dont la communauté territoires, qui a pour ambitions de :

- Créer un lieu d'échange public-privé autour des enjeux de mobilité des marchandises en ville pour partager les défis à relever ;
- Travailler sur la gestion des données publiques (réglementations, arrêtés de circulation, espaces de stationnement, aires de livraison, etc.) et privées (flux de marchandises), pour créer des communs au bénéfice de tous ;
- Utiliser la logistique comme vecteur d'innovation pour les territoires.

Le premier commun à disposition est [une plateforme de centralisation des arrêtés de circulation](#).



4 432

d'entrepôts ou plateformes de plus de 5 000m² (2015)

+2

millions d'emplois en 2017

10%

du PIB Français

540 000

de postes à pourvoir d'ici à 2022

Exemple d'infographie de la Fabrique de la logistique



InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable). Le programme InTerLUD a vocation à **créer ou renforcer les espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques** d'un même territoire pour accompagner la transition vers une logistique urbaine plus durable et structurer les filières. Le programme permet d'aboutir à la **définition de chartes de logistique urbaine durable** avec le concours du Cerema et de l'ADEME.



V-logistique permet aux professionnels (artisans, TPE/PME, grandes entreprises, collectivités territoriales, etc.) **d'opter gratuitement pour des trajets en vélo ou vélo-cargo à assistance électrique**, plus rapides et propres, dans tous les environnements urbains.



Ma cycloentreprise Le programme Ma Cycloentreprise s'inscrit dans la deuxième thématique de l'appel à programmes 2019 du Ministère de la Transition écologique et solidaire: « Développer la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles ». Son objectif est **d'inciter le passage à la cyclomobilité** pour les micro-entrepreneurs en faisant la promotion des avantages du vélo pour leurs déplacements professionnels quotidiens.



Economie circulaire, logistique, Ecologique et responsable: Ce programme a pour objectifs d'effectuer des économies d'énergie à grande échelle en **formant plus de 10 000 conducteurs livreurs et en effectuant un marquage pour sensibiliser les acteurs sur les plus de 135 000 véhicules frigorifiques** qui composent le parc français. Il vise également à **équiper d'outils digitaux près de 10 000 camions frigorifiques** afin de déclencher des économies d'énergie vertueuses.



ColisActiv Le programme ColisActiv' met en place avec les territoires un **mécanisme financier incitatif visant à augmenter le volume et la densité des livraisons par mobilité active.**



Engagement Volontaire pour l'Environnement EVE : Le programme est porté par l'ADEME et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique. C'est un programme **d'accompagnement des entreprises pour la réduction de l'impact énergétique et environnemental** dans leurs activités de transport et logistique.



"Accélération du Développement des Ecosystèmes d'Innovation Performants" L'ADEIP vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent **la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de transport** (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Seuls les projets s'inscrivant dans la thématique des transports, de la logistique et de la mobilité durables sont éligibles à cet AAP.

Plus d'infos sur les appels à projet de l'ADEME [ici](#)

Vos contacts Mobilités à la Direction Régionale Occitanie de l'ADEME :

- Béatrice ARURAUT (Dépts : 09,31,32,46,65,81,82) beatrice.arurault@ademe.fr
- Martine CHEYLAN (Dépts : 11,12,30,34,48,66) martine.cheylan@ademe.fr